



CIRCULAIRE N°150 du 24 avril 2003.

Objet : Commémoration du 8 mai : invitation à la mise en œuvre d'actions pour la paix

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord)

Période : 8 mai 2003

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné ;
- Aux Directions des établissements du fondamental libre et officiel subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux sections pédagogiques des hautes écoles

Autorités : Ministre de l'Enfance

Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET

Téléphone pour duplicata : Agers : 02/213.59.11 internet : www.agers.cfwb.be

Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enfance

Nombre de pages : texte : p 2

Annexes : néant

Mots-clés : 8 mai – actions pour la paix



Bruxelles, le 24 avril 2003.

CIRCULAIRE n°: 150

Objet : Commémoration du 8 mai : invitation à la mise en œuvre d'actions symboliques en faveur de la paix

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'invite tous les établissements de l'enseignement fondamental à attirer l'attention des élèves sur le souvenir et le sens de la date du 8 mai et, à cette occasion, de poser ou de reposer la question du **rôle à jouer par chacun dans la construction de la paix, pour le développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.**

Evocation bien sûr de la fin de la seconde guerre mondiale, la date du 8 mai est en effet loin d'être un souvenir poussiéreux et passéiste. C'est au contraire un symbole d'une grande actualité dans le contexte international que nous connaissons.

Dans un monde où, chaque jour, l'actualité met en évidence des phénomènes de haine raciale, de guerre ethniques ou de religion, la résurgence des idées de rejet et d'intolérance, il est plus que jamais indispensable de développer chez tous les enfants et les jeunes non seulement une attitude de respect de l'autre dans ses différences et de dénonciation de l'intolérance sous quelque forme, mais également un sens critique et un engagement concret pour un monde plus juste et solidaire.

Pour rencontrer ces objectifs de citoyenneté assignés à l'école par le décret « missions », il importe de faire de l'école un espace d'apprentissage et de vie, mais aussi de droit et de projets au sein duquel les élèves non seulement apprennent à devenir des citoyens mais sont déjà considérés comme tels.

Au cours des dernières années, j'ai initié avec vous une série d'actions qui vont en ce sens, qu'il s'agisse de l'organisation d'ateliers de philosophie, de l'invitation à des séances communes de cours philosophiques dans l'enseignement officiel ou du développement de l'opération *Ouvrir mon Quotidien*, qui vise à une éducation active et critique aux médias.

De même, par leurs initiatives propres et spontanées ou par la participation à diverses opérations comme les Tambours de la Paix, de nombreux établissements développent également des actions qui contribuent à la sensibilisation des communautés éducatives et des élèves aux valeurs fondamentales de la démocratie et à des comportements porteurs d'une paix durable.

Par son côté particulièrement symbolique, la date-anniversaire du 8 mai est assurément un moment privilégié pour mettre en place une action plus spécifique, rappelant que la guerre est toujours un échec et que « *La Paix, ça commence entre nous !* »¹.

C'est pourquoi j'invite l'ensemble des établissements de l'enseignement fondamental à se mobiliser ce 8 mai 2003 en organisant une action symbolique en faveur de la démocratie et de la lutte contre toutes les formes d'intolérance.

La forme de cette action est laissée à la libre appréciation de chaque enseignant, chef d'établissement ou pouvoir organisateur : débat avec les élèves, cours spécial, invitation d'un expert, d'un artiste, d'un témoin, rassemblement pendant la récréation, projection d'un film ou d'un documentaire, visite d'un site historique,...

De nombreux outils sont d'ores et déjà à la disposition des écoles, comme la valise pédagogique « La Haine, je dis NON » diffusée au cours de l'année 2002 aux écoles², comme les journaux quotidiens diffusés dans les classes de 6^{ème} année primaire, comme l'émission *Les Niouzz* de la RTBF,...

Dans la même logique, j'aurai le plaisir de vous présenter dans une toute prochaine circulaire, un outil vidéo et une brochure destinés spécifiquement à l'enseignement fondamental, réalisés également à l'initiative du MRAX, en collaboration avec diverses associations. Ces outils auront pour objectif de permettre d'aborder en classe les questions de tolérance, de respect, de la différence, toutes notions indispensables au développement d'une citoyenneté active.

Dès à présent, je vous remercie pour l'attention apportée à la présente et pour les actions concrètes que vous entreprendrez en écho à ces propositions.

Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental.

Jean-Marc NOLLET

¹ « *La paix, ça commence entre nous !* » est le titre de la campagne récemment lancée par le **MRAX** pour promouvoir ici et maintenant des comportements concrets pour améliorer le dialogue entre communautés. Renseignements MRAX - Mouvement Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie : rue de la Poste 37 à 1210 Bruxelles – Tél. : 02/209.62.52– e-mail : mrax@mrax.be, site internet : www.mrax.be

² Toujours disponible sur demande au **MRAX** ou à la **Ligue des Droits de l'Homme** : rue de l'Enseignement 91 à 1000 Bruxelles – Tél. : 02/209.62.80 – Fax. : 02/209.63.80 – e-mail : ldh@liguedh.be, site internet : www.liguedh.org